

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION
ET L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-01

Séance du 7 mars 2011



Date de convocation : 22/02/2011

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 22

Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Etaient présents : M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. DERUE, M. POTAILLON, M. POIRET, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. FLAHAUT, Mme BOUCHET, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, Mme LIEGES, M. METZGER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Absents excusés et pouvoirs : M. VAN RENSBERGEN, M. PEZET, M. GILLET, M. METEZEAU, M. MULLER, M. BARENTIN (pouvoir à Mme SALGUES), M. BRETON, Mme GILLOT, M. SEIMBILLE (pouvoir à M. CLAUDEL), M. GUICHARD, M. DESSE, M. SIBIEUDE, M. JUMELET, M. STARY, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN.

Objet : Procès verbal de la réunion du 13 décembre 2010

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la réunion du Comité syndical du 13 décembre 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOPTE à l'unanimité le procès verbal de la réunion du Comité syndical du 13 décembre 2010.



Asalgues
Andrée SALGUES

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010**

Etaient présents :

Délégués représentant le Département du Val d'Oise (2/11 membres) :
M. BARENTIN, Mme SALGUES.

Délégués représentant les communes (12/15 membres) :
M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. MARCHAL, M. BERTIN, M. GROS, M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE,
M. VAN RENSBERGEN, M. DALLEMAGNE, M. FLAHAUT, M. GILLET.

Délégués représentant la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (4/7 membres) :
M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER.

Délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (2/5 membres) :
M. CHEVALLIER, M. BOUCHEZ.

Etaient excusés :

Délégués représentant le Département du Val d'Oise :
M. BRETON, M. CLAUDEL, M. DESSE, Mme GILLOT, M. GUICHARD, M. METEZEAU, M. MULLER, M.
SEIMBILLE, M. SIBIEUDE.

Délégués représentant les communes :
M. POIRET, Mme BORGNE P., Mme BOUCHET, M. PEZET.

Délégués représentant la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) :
M. JUMELET, Mme LIEGES, M. STARY.

Délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO) :
M. POUTREL, M. LEBON, Mme COLLIN.

☞ ☞

Le quorum étant atteint (20/38), Madame SALGUES, remplaçant le Président empêché, procède à l'ouverture de la réunion.

Madame SALGUES soumet à l'approbation du Comité syndical une modification de l'ordre du jour :
· ajout d'un point concernant un contrat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le
financement de postes de techniciens de rivière.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Proposition de procès verbal de la réunion du Comité syndical du 18 octobre 2010

Madame SALGUES propose d'examiner le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2010. Le Comité syndical approuve le document à l'unanimité par la délibération n°10-19.

2. Proposition de budget primitif pour l'année 2011

Madame SALGUES présente le budget primitif 2011 sur la base de la note explicative et des documents joints à la convocation.

· Pour la section de fonctionnement (312 260 €) :

Le budget de fonctionnement reste égal à 312 260 €. La répartition entre les frais de structure et les frais d'entretien varie légèrement par rapport à l'an passé :

Dépenses :

- * Frais de structure : 50 400 € (+ 2 500 €)
- * Frais d'entretien : 261 860 € (- 2 500 €)

Recettes :

- * Contributions statutaires : 262 388 € (- 7 500€)
- * Subventions de fonctionnement : 46 500 € (+ 7 500 €)
- * Contribution à l'entretien des haltes: 3 372 €

· Pour la section d'investissement (915 000 €) :

Le montant global de la section d'investissement reste inchangé à hauteur de 915 000 €.

Dépenses :

- * Etudes : 200 000 €
- * Travaux : 715 000 € dont
 - berges : 685 000 €
 - passerelles / barrières : 30 000 €

Recettes :

- * Contributions statutaires : 91 500 €
- * Subventions études & travaux : 591 973 €
- * Fonds de concours des membres : 103 175 €
- * FCTVA : 36 447 €
- * Emprunt (pour équilibre) : 91 905 €

Monsieur FARGE demande pourquoi les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont à plus de 200 000 € en 2011 alors qu'elles étaient à 0 l'an passé. M^{elle} PITTET répond que dans l'établissement du plan initial de financement des travaux, l'Agence de l'Eau n'avait pas été sollicitée et seuls la Région Ile de France et le Conseil général du Val d'Oise étaient identifiés comme financeurs. Les dossiers de demande de subvention ont été présentés à l'Agence de l'Eau qui a confirmé son soutien financier pour les opérations d'investissement, au taux maximal de 40%, mais uniquement dans le cas de travaux en génie végétal.

Monsieur METZGER demande à quoi correspond la ligne d'emprunt. M^{elle} PITTET répond que cette ligne est uniquement utilisée pour équilibrer le budget mais qu'il ne s'agit pas d'un emprunt réel. En effet, la réserve de trésorerie du Syndicat ré-affectée au moment du vote du budget supplémentaire permet de ne pas recourir à l'emprunt.

Le Comité syndical adopte le budget primitif 2011 à l'unanimité par la délibération n°10-20.

3. Propositions de contributions statutaires pour l'année 2011

Madame SALGUES présente les contributions statutaires 2011 sur la base de la note explicative et du tableau joint à la convocation.

Madame SALGUES rappelle que les clés de répartition des contributions restent identiques à 2010 :

- pour les frais de structure et l'investissement, la répartition se fait sur les 22 communes puisque l'ensemble des acteurs en bénéficie.
- pour les frais d'entretien, seules les collectivités adhérentes au Syndicat pour cette compétence participent. La répartition se fait alors sur 20 communes.

Le calcul des cotisations tient compte de la révision de deux des critères de la clé de répartition : la population et le potentiel fiscal, étant considéré que le troisième critère (linéaire de berge) ne varie pas. Monsieur BERTIN demande sur quelles bases la révision de ces deux critères s'est faite.

M^{elle} PITTET précise que les données ont été fournies par les services de la Préfecture et sont à la disposition des membres : données fiscales 2010 et données de population issues du décret n° 2009-1707 du 30 décembre 2009 (*authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon*).

Le Comité syndical adopte à l'unanimité la répartition des contributions 2011 par la délibération n°10-21.

4. Renouvellement de la convention de mise à disposition des services départementaux

Afin de poursuivre le travail entrepris depuis la création du Syndicat, le Conseil général du Val d'Oise a été sollicité pour la passation d'une nouvelle convention de mise à disposition des services départementaux au profit du Syndicat.

Cette convention est d'une durée de 1 an, renouvelable 2 fois. Madame SALGUES rappelle qu'une partie des dépenses engagées par le Département dans le cadre de la convention sera supportée par le budget du Syndicat mixte : frais d'affranchissement, de téléphone et 50% de la rémunération d'un poste de technicien territorial à temps complet.

Madame SALGUES précise que la Commission permanente du Département a délibéré favorablement sur le projet de convention lors de sa séance du 6 décembre 2010.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention de mise à disposition par la délibération n°10-22.

5. Renouvellement de la convention avec VNF

Madame SALGUES rappelle que toute intervention sur le talus des berges (élagages, abattages, travaux de confortement, etc.) doit faire l'objet d'une convention avec Voies Navigables de France (VNF) puisque le talus appartient au domaine public fluvial.

Jusqu'ici, VNF proposait au Syndicat une convention pour l'entretien et une convention par opération de travaux. La convention pour l'entretien arrive à terme le 31 décembre 2010.

Pour simplifier les choses, VNF propose aujourd'hui une Convention d'Usage Temporaire (CUT) du domaine public fluvial qui couvre l'ensemble du linéaire dont le Syndicat a la gestion et s'applique aussi bien pour l'entretien que pour les travaux classiques de confortement.

Dans certains cas (Auvers-sur-Oise par exemple où un cheminement est re-créé sur des parcelles appartenant à VNF), une convention de superposition d'affectation viendra compléter la CUT.

Monsieur FARGE demande qu'il soit vérifiée que les dispositions du contrat d'assurance répondent aux conditions fixées à l'article 12.6 du projet de convention.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention avec Voies Navigables de France par la délibération n°10-23.

6. Contrat avec l'Agence de l'Eau pour le financement de postes de techniciens de rivières

L'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 9^{ème} programme, a un dispositif de soutien financier au recrutement de techniciens de rivières. Ceci est formalisé par un contrat qui décrit les besoins de la structure, les missions qui seront confiées au personnel recruté, le cadre dans lequel ces missions s'inscrivent (programme pluriannuel d'entretien par exemple).

L'Agence de l'Eau est associée au recrutement et un bilan annuel est effectué, celui-ci prend la forme d'une réunion de bilan et d'un rapport d'activités annuels. Le contrat sera assorti d'une demande d'aide financière annuelle (convention). Le taux de subvention est de 50%, plafonné à 37 000 € par poste.

Dès 2011, l'AESN pourrait donc participer financièrement aux charges de personnel concernant le poste de technicien actuel. De plus, au terme du contrat d'apprentissage en août 2011, une ouverture de poste pourrait être envisagée.

Madame SALGUES précise que le recrutement d'un technicien avec l'aide de l'AESN à 50% équivaut du point de vue financier pour le Syndicat au recrutement d'un apprenti.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de contrat avec l'Agence de l'Eau par la délibération n°10-24.

7. Questions diverses

· Attribution du marché de travaux à Auvers et Noisy-sur-Oise

Bien que ce marché soit passé selon une procédure adaptée, le Président a souhaité réunir une Commission d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise. Cette réunion s'est tenue le 13 décembre à 17h30, présidée par Monsieur BARENTIN, remplaçant le Président empêché.

La consultation a eu lieu du 5 au 29 novembre 2010. Six offres ont été reçues dans le délai imparti et une grande variation de prix est à noter entre les réponses des candidats :

- 1 à 170 000 € HT ;
- 3 entre 220 000 et 240 000 € HT ;
- 2 entre 270 000 et 300 000 € HT.

NB : l'estimation qui avait été fait du montant du marché était de 202 000 € HT.

Les notes des offres techniques sont entre 2,5 à 4,3 sur 5. Le candidat retenu par la CAO est la société Aquasyva qui propose le meilleur prix et une très bonne offre technique.

· Premiers résultats des inventaires écologiques réalisés sur le site de Noisy-sur-Oise

M^{elle} PITTET commente un diaporama présentant les principales espèces faunistiques et floristiques recensées sur le site d'étude de l'apprenti du Syndicat à Noisy-sur-Oise.

Flore : 149 espèces recensées dont 21 assez communes, 3 assez rares et 2 rares et patrimoniales : *Leersia oryzoïdes* (riz sauvage) et *Potamogeton perfoliatus* (plante aquatique).

Entomofaune : 41 espèces recensées dont 3 à fort intérêt : Decticelle bariolée (sauterelle), Mante religieuse, Demi-deuil (papillon).

Avifaune : 36 espèces recensées dont 3 d'intérêt patrimonial assez fort : Bergeronnette printanière, Bruant des roseaux, Martin-pêcheur.

Au vu de ces inventaires et de l'analyse générale du site, l'apprenti du Syndicat doit formuler des propositions de gestion du site.

NB : le diaporama a été adressé par e-mail aux membres du Comité syndical.



Madame SALGUES remercie les membres pour leur participation et informe qu'un bureau et un Comité syndical se tiendront au début du mois de mars 2011. Les dates précises seront communiquées aux membres ultérieurement. La séance est levée à 20h15.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL PREFECTURE DU VAL D'OISE
BUREAU du CONTROLE de la LEGALITE

n°11-02

LE

28 MAR. 2011

Séance du 7 mars 2011

ARRIVÉE

Date de convocation : 22/02/2011

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 22

Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. DERUE, M. POTAILLON, M. POIRET, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. FLAHAUT, Mme BOUCHET, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, Mme LIEGES, M. METZGER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Absents excusés et pouvoirs : M. VAN RENSBERGEN, M. PEZET, M. GILLET, M. METEZEAU, M. MULLER, M. BARENTIN (pouvoir à Mme SALGUES), M. BRETON, Mme GILLOT, M. SEIMBILLE (pouvoir à M. CLAUDEL), M. GUICHARD, M. DESSE, M. SIBIEUDE, M. JUMELET, M. STARY, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN.

Objet : Compte administratif 2010

LE COMITE SYNDICAL, sous la Présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-présidente

Vu l'article 19 des statuts,

Vu l'article 16 du règlement intérieur,

Vu la délibération n°09-15 pour le vote du Budget primitif 2010,

Vu la délibération n°10-10 pour le vote du Budget supplémentaire 2010,

Vu le document de présentation du Compte administratif de l'année 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARRETE à l'unanimité les comptes du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2010, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Andrée SALGUES

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

PREFECTURE DU VAL D'OISE
BUREAU du CONTROLE de la LEGALITE

n°11-03

RE
28 MAR. 2011

Séance du 7 mars 2011

Date de convocation : 22/02/2011
Nombre de membres
En exercice : 38
Présents : 22
Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

ARRIVÉE

Etaients présents : M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. DERUE, M. POTAILLON, M. POIRET, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. FLAHAUT, Mme BOUCHET, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, Mme LIEGES, M. METZGER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Absents excusés et pouvoirs : M. VAN RENSBERGEN, M. PEZET, M. GILLET, M. METEZEAU, M. MULLER, M. BARENTIN (pouvoir à Mme SALGUES), M. BRETON, Mme GILLOT, M. SEIMBILLE (pouvoir à M. CLAUDEL), M. GUICHARD, M. DESSE, M. SIBIEUDE, M. JUMELET, M. STARY, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN.

Objet : Compte de gestion 2010

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article 19 des statuts,
Vu l'article 16 du règlement intérieur,
Vu la délibération n°09-15 pour le vote du Budget primitif 2010,
Vu la délibération n°10-10 pour le vote du Budget supplémentaire 2010,
Vu le document de présentation du Compte administratif de l'année 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE ACTE à l'unanimité au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2010 produit par le payeur départemental, conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Andrée Salgues
Andrée SALGUES

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-04

Séance du 7 mars 2011

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE PREFET
BUREAU du CONTROLE de la LÉGALITÉ

LE 28 MAR. 2011

ARRIVÉE

Date de convocation : 22/02/2011

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 22

Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. DERUE, M. POTAILLON, M. POIRET, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. FLAHAUT, Mme BOUCHET, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, Mme LIEGES, M. METZGER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Absents excusés et pouvoirs : M. VAN RENSBERGEN, M. PEZET, M. GILLET, M. METEZEAU, M. MULLER, M. BARENTIN (pouvoir à Mme SALGUES), M. BRETON, Mme GILLOT, M. SEIMBILLE (pouvoir à M. CLAUDEL), M. GUICHARD, M. DESSE, M. SIBIEUDE, M. JUMELET, M. STARY, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2010

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2010,
Considérant la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSTATE à l'unanimité que le Compte administratif pour l'exercice 2010 présente un excédent de fonctionnement de 259 757,04 €.

Compte tenu du fait que la section d'investissement est également excédentaire,

DECIDE à l'unanimité de conserver la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 en section de fonctionnement et de l'affecter sur la ligne 002 « Excédent antérieur reporté » au budget supplémentaire.



Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-05

Séance du 7 mars 2011

Date de convocation : 22/02/2011
Nombre de membres
En exercice : 38
Présents : 22
Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.



Etaient présents : M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. DERUE, M. POTAILLON, M. POIRET, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. FLAHAUT, Mme BOUCHET, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, Mme LIEGES, M. METZGER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Absents excusés et pouvoirs : M. VAN RENSBERGEN, M. PEZET, M. GILLET, M. METEZEAU, M. MULLER, M. BARENTIN (pouvoir à Mme SALGUES), M. BRETON, Mme GILLOT, M. SEIMBILLE (pouvoir à M. CLAUDEL), M. GUICHARD, M. DESSE, M. SIBIEUDE, M. JUMELET, M. STARY, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN.

Objet : Budget supplémentaire 2011

Vu l'article 19 des statuts,
Vu l'article 16 du règlement intérieur,
Vu la délibération n°10-20 pour le vote du Budget primitif de l'année 2011,
Vu la délibération n°11-02 pour le Compte administratif de l'année 2010,
Vu la délibération n°11-04 pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité par chapitre le Budget supplémentaire de l'exercice 2011 dont le montant s'élève à :

- pour la section de fonctionnement : 259 757,04 € (*)
- pour la section d'investissement : 539 237,76 € (**)

(*) Chap 11 : 250 000 €
Chap 12 : 9 757,04 €

(**) Chap 20 : 80 000 €
Chap 21 : 9 237,76 €
Chap 23 : 450 000 €



Andrée SALGUES

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-06

Séance du 7 mars 2011



Date de convocation : 22/02/2011
Nombre de membres
En exercice : 38
Présents : 22
Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. DERUE, M. POTAILLON, M. POIRET, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. FLAHAUT, Mme BOUCHET, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, Mme LIEGES, M. METZGER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Absents excusés et pouvoirs : M. VAN RENSBERGEN, M. PEZET, M. GILLET, M. METEZEAU, M. MULLER, M. BARENTIN (pouvoir à Mme SALGUES), M. BRETON, Mme GILLOT, M. SEIMBILLE (pouvoir à M. CLAUDEL), M. GUICHARD, M. DESSE, M. SIBIEUDE, M. JUMELET, M. STARY, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN.

Objet : Création d'un poste de technicien de rivière et du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'aménagement et de l'augmentation à venir du nombre de secteurs à entretenir sur les berges de l'Oise,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité de créer un poste de technicien supérieur à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2011 pour assurer des missions d'assistance technique à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels dans le cadre des compétences du Syndicat mixte, soit notamment :

- diagnostics de terrain ;
- programmation pluriannuelle des chantiers d'entretien ;
- suivi faunistique et floristique des actions menées ;
- mise en œuvre d'actions de lutte contre les espèces nuisibles végétales et animales.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire (de catégorie B de la filière technique, au grade de technicien) ou par un agent non titulaire (justifiant d'un diplôme de niveau au minimum Bac + 2 du domaine de « l'Environnement »).

ADOPTÉ le tableau des effectifs suivant :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Technicien territorial	B	1	0	0
Total des effectifs		1	0	0

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget du Syndicat mixte au Chapitre 012.



 Andrée SALGUES

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de l'Oise